

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 26 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 26 juin 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL27/2018

Objet : Approbation de la Convention DASTRI (2017-2022)

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA (suppléante - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Avait donné pouvoir :

- M. BAY (titulaire - CCHVC) à Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

DATE DE CONVOCATION

Le 20/06/2018

Absents excusés :

M BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. VALENTIN (titulaire - CPS) ; - M. VERMILLON (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Franck BERNARD est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26.
VOTANTS : 27.

Délibération DL27/2018
Approbation de la convention DASTRI (2017-2022)

Le comité syndical,

Vu les dispositions des articles R.1335-1 et suivants du code de la santé publique, et plus particulièrement les dispositions des articles R.1335-4, R.1335-5, R.1335-6, R.1335-7 du code de la santé publique,

Vu les dispositions du décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en auto-traitement, publié au JORF n° 0248 du 24 octobre 2010,

Vu les dispositions du décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement, publié au JORF n° 0150 du 30 juin 2011,

Vu l'arrêté du 23 août 2011 fixant en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforants, publié au JORF n° 0204 du 3 septembre 2011, ainsi que l'arrêté du 1^{er} février 2012 pris en application des articles R.1335-8-7 à R.1335 8-11 du code de la santé publique, publié au JORF n° 0033 du 8 février 2012,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine modifié, publié au JORF n°298 du 26 décembre 2003,

Vu l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques modifié, publié au JORF n°230 du 3 octobre 1999,

Vu l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques modifié, publié au JORF n°230 du 3 octobre 1999,

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD»), publié au JORF n°0147 du 27 juin 2009 ;

Vu le décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en autotraitement ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'éco-organisme DASTRI,

Vu la note de présentation,

Vu le projet de convention annexé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la nouvelle convention de partenariat avec l'éco-organisme DASTRI,

Prend acte de l'intérêt de déclarer la déchèterie de Villejust comme point d'apport volontaire des DASRI auprès de l'organisme DASTRI,

Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette convention.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

0 6 JUIL. 2018

0 6 JUIL. 2018

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL_27
Date de la décision:	2018-06-26 00:00:00+02
Objet:	Délibération DL 27 2018 relative à l'approbation de la convention DASTRI (2017 - 2022)
Classification matières/sous-matières:	8.8
Identifiant unique:	091-200062321-20180626-DL_27-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20180626-DL_27-DE-1-1_0.xml	text/xml	1145
nom original:		
Annexe point 7 TECH DASTRI.pdf	application/pdf	81493
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20180626-DL_27-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	81493
nom original:		
dl27.pdf	application/pdf	1029540
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20180626-DL_27-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1029540
nom original:		
note dl 27.pdf	application/pdf	72418
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20180626-DL_27-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	72418

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	6 juillet 2018 à 15h26min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 juillet 2018 à 15h30min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	6 juillet 2018 à 15h30min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	6 juillet 2018 à 15h35min33s	Recu par le MIAT le 2018-07-06